

**BULLETIN D'INSCRIPTION À LA 16<sup>ème</sup> COURSE DES CLOCHERS »**  
**Le Dimanche 25 novembre 2018**

Renseignements à Mr Brasselet Jean Marie Tél. : 03.27.67.98.43 ou 06.71.51.73.53  
[jeanmarie.brasselet@wanadoo.fr](mailto:jeanmarie.brasselet@wanadoo.fr) [www.chronolap.net](http://www.chronolap.net) [www.villers-sire-nicole.fr](http://www.villers-sire-nicole.fr)

NOM \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_ Sexe \_\_\_\_\_

ANNEE DE NAISSANCE : \_\_\_\_\_ Tel : \_\_\_\_\_

ADRESSE \_\_\_\_\_

CODE POSTAL \_\_\_\_\_ VILLE \_\_\_\_\_

E Mail \_\_\_\_\_

CLUB : \_\_\_\_\_ N° LICENCE \_\_\_\_\_ FFA \_

- Marche 1€ à payer avec votre inscription sur place  
 14.7 Km joindre un chèque de 6 € ou 5 € POUR LE CHALLENGE VDSH  
 9 Km joindre un chèque de 5 €

Chèque à l'ordre de « L'association les 7 clochers », à déposer ou à adresser à :  
**L'association les 7 clochers, Monsieur Jean Marie Brasselet 19 rue Albert Mathieu  
59600 VILLERS SIRE NICOLE**

L'inscription ne sera effective que si le bulletin est signé par le concurrent et accompagné de l'un des documents cités dans le règlement de la course ainsi que des droits d'inscription.

Je joins la photocopie de ma licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Santé loisirs option running ou un Pass' Running, délivrés par la FFA, ou ma licence de FFTriathlon ou ma licence compétition de FSCF, FSQT ou UFOLEP avec mention « athlétisme » ou ma licence délivrée par la FFCO, la FFPM toutes en cours de validité à la date de la manifestation

Je joins une copie de ma licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée sur laquelle doit apparaître « NON CONTRE INDICATION À LA PRATIQUE DE L'ATHLETISME EN COMPETITION ou de la COURSE A PIED EN COMPETITION »

Je joins une copie de ma licence délivrée par l'UNSS ou l'UGSEL, en cours de validité à la date de la manifestation, si je suis engagé par un établissement scolaire ou une association sportive scolaire

Je joins mon certificat médical ou sa copie de NON CONTRE INDICATION A LA PRATIQUE DE L'ATHLETISME EN COMPETITION OU DE LA COURSE A PIED EN COMPETITION, datant de moins d'un an à la date de la compétition

Je soussigné(e), ainsi que mes ayant droits, accepte le règlement de cette épreuve. J'autorise les organisateurs à utiliser les photos, films ou tout autre enregistrement de cet événement et sur lequel je figurerai, notamment les résultats. Par notre intermédiaire, vous pourrez recevoir des propositions de partenaires ou autres organisateurs. Conformément aux dispositions de la Loi « Informatique et Liberté » n°78-17 du 11 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Si vous le souhaitez, il vous suffit de nous écrire en nous indiquant votre nom, prénom et adresse. Idem pour la non publication de vos résultats sur notre site et celui de la FFA (mail : cil@athle.fr)

**SIGNATURE OBLIGATOIRE :**  
**(Du représentant légal pour les mineurs)**



# DIMANCHE 25 NOVEMBRE 2018

## VILLERS SIRE NICOLE

Marche de 9,7 KM

**DEPART 9 H 00**

Course de 9 KM

**DEPART 9 H 45**

Course de 14,7 KM

**DEPART 10H10**



**PREINSCRIPTIONS : [www.chronolap.net](http://www.chronolap.net)**

**LA 16<sup>ème</sup> COURSE DES CLOCHERS**

Imprimé par nos soins – ne pas jeter sur la voie publique

# VILLERS SIRE NICOLE

## LE DIMANCHE 25 NOVEMBRE 2018

### « LA 16<sup>ème</sup> COURSE DES CLOCHERS »

Organisée par « Les 7 Clochers » et « Villers ça marche »

**SITUATION** : à 7 Kms au nord de Maubeuge

#### **PARCOURS** :

Marche : 9,7 Km, 1 boucle, chemins campagnards, chaussures et vêtements adaptés

Course : 14,7 Km : 1 seule boucle sur routes macadamisées, dans un cadre rural.

9 Km : 1 seule boucle sur routes macadamisées, accessible à tous

**Indication kilométrique au sol et sur panneaux**

### Chronométrage électronique

#### **REGLEMENT**

**Catégories** : « La 16<sup>ème</sup> course des clochers » est ouverte à toute personne licenciée ou non : cadet, junior, espoir, senior, vétéran pour les 2 courses

**Accueil** : Salle polyvalente, rue des caches (près de l'église).

Inscriptions, remise des prix, douches, sanitaires et vestiaires.

**Départ** : Marche : regroupement des marcheurs à 8h45 pour un départ groupé à 9h

Course : 9h45 pour la course des 9 Km et à 10h10 pour la course des

14,7 Km aux environs de la place du village pour les 2 épreuves.

Rassemblement 10 minutes avant le départ.

**INSCRIPTION EN LIGNE** : [www.chronolap.net](http://www.chronolap.net) jusqu'au 20/11/2018

**Date limite des préinscriptions papier** : vendredi 23/11/2018

**Montant d'inscription** : le montant des droits d'inscription est fixé à :

1€ pour les marcheurs non adhérents à Villers ça marche

6€ pour le 14,7 Km ou 5€ pour les inscrits au challenge VDSH

5€ pour le 9 Km ou 5€ pour les inscrits au challenge VDSH

Une majoration de 1€ sera demandée pour toute inscription le jour de la course, sauf challenge VDSH

Toute inscription sera refusée en l'absence de licence FFA ou d'un certificat médical de non contre-indication à la course à pieds en compétition.

Chèque à l'ordre de « ASSOCIATION LES 7 CLOCHERS » à déposer ou à adresser à :  
L'association les 7 clochers, Mr Jean Marie Brasselet 19 rue Albert Mathieu 59600  
Villers sire Nicole

**Dossards** : les dossards seront à retirer à la salle polyvalente jusque 15 minutes avant le départ. Ils seront portés sur la poitrine. Tout dossard autre que celui attribué par l'organisateur, entraînera la disqualification.

#### **PENSEZ À VOS EPINGLES !!**

**Ravitaillement** : 2 postes de ravitaillement seront sur le parcours pour les 14,7Km et 1 point pour le 9 Km + 1 ravitaillement à l'arrivée pour les 2 courses

**Sécurité** : pour des raisons de sécurité et de bon déroulement des épreuves, l'accompagnement en bicyclette ou tout autre moyen de transport est strictement interdit, exception faite des véhicules habilités pour l'encadrement de la course.

La sécurité de la course est assurée par une équipe médicalisée de la Croix Blanche.

**Responsabilité civile** : les organisateurs sont couverts par une police d'assurance élargie, souscrite auprès de AREAS-CMA n° 08174690H.

**Individuelle accident** : les licenciés bénéficient des garanties accordées par leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement

**Vol et dégradation** : les organisateurs déclinent toute responsabilité pour les vols ou dégradations pouvant survenir durant l'épreuve et la manifestation.

#### **Récompenses** :

Pour le 14,7 Km : une coupe sera remise au premier de chaque catégorie

Pour le 9 Km : les 3 premiers de chaque catégorie seront récompensés

Le club le mieux représenté

Il y aura non cumul de récompenses

**Lots** paniers garnis de produits du terroir avec tirage au sort des dossards

**La présence des participants est impérative.**

**Litiges** : tous les cas non prévus par le présent règlement seront tranchés par l'organisateur.